

XXe CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

COMMISSION SANTE, TRAVAIL SOCIAL, JEUNESSE

Vienne, 4, 5, 6 et 7 octobre 1965

Ordre du jour provisoire

1. Election des Présidents, des Vice-Présidents, des Rapporteurs et des Secrétaires.
2. Rapports sur les suites données aux résolutions de la XIXe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Conseil des Délégués de 1963.
3. Coopération entre les Sociétés nationales et leurs Gouvernements en faveur de la santé et du bien-être social et aspect international du problème.
  - a) les activités médico-sociales
    - le rôle et l'action de la Croix-Rouge dans le domaine de la médecine préventive
    - la motivation du don du sang
    - la Croix-Rouge et les services sociaux
    - activités des Sociétés nationales dans le domaine de la protection civile.
  - b) les soins infirmiers
    - infirmières
    - personnel infirmier auxiliaire
    - soins au foyer
    - diffusion des Conventions de Genève de 1949 auprès du personnel infirmier
  - c) la jeunesse
    - protection de la santé et de la vie
    - programme d'entraide internationale de la Croix-Rouge de la Jeunesse (y compris l'aide aux nouvelles Sociétés nationales)
    - diffusion des Conventions de Genève de 1949.
  - d) les tâches et le développement de la Croix-Rouge dans l'avenir (Proposition de la Croix-Rouge tchécoslovaque)
4. Recommandations et Conclusions.

-----

XXe CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

COMMISSION SANTE, TRAVAIL SOCIAL, JEUNESSE

Vienne, 4, 5, 6 et 7 octobre 1965

Discours de M. C.R. FEDELE, Chef des Relations extérieures de l'Organisation mondiale de la Santé

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé m'a fait l'honneur de me désigner pour le représenter à votre XXème Conférence internationale, à laquelle il regrette de ne pouvoir assister en personne malgré le vif intérêt qu'il porte à vos travaux, et en particulier à plusieurs des points de l'ordre du jour de votre Commission.

Il ne sied pas de faire aujourd'hui l'historique des relations qui unissent l'OMS tant au Comité international qu'à la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, mais plutôt de parler des sujets d'actualité qui renforcent ces relations étroites, confiantes et fructueuses. Les programmes communs, les consultations, la participation aux réunions où s'élaborent la politique et l'action de nos organismes vous sont connus. Le fait que l'OMS ait choisi pour Siège Genève, la Genève d'Henri Dunant, n'est pas un hasard, mais a une signification toute particulière, et qui renforce les liens d'amitié et de coopération entre nos organisations. Outre sa valeur de symbole, cette proximité a un autre avantage. Vous ne trouverez en effet pas dans les dossiers de longues lettres décrivant nos tractations - elles ne sont pas de mise lorsque nos services sont séparés les uns des autres par 1 km à peine, et se rapprocheront encore lorsque l'OMS emménagera à son tour dans quelques mois, dans le nouveau bâtiment qui s'édifie tout près du siège du CICR sans pour autant être éloigné de celui de la Ligue.

Je voudrais faire mention ici des principaux domaines dans lesquels nos organisations collaborent de manière particulièrement étroite, notamment la lutte contre les maladies, l'éducation sanitaire, la transfusion sanguine et la formation du personnel médico-social.

Dans le domaine de la formation des infirmières et des auxiliaires sanitaires, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge s'est illustrée de très bonne heure et continue à appuyer de nombreuses initiatives. L'OMS pour sa

part est également très active dans cette sphère, car dans les 125 pays qui composent notre Organisation, combien peuvent se vanter d'avoir des infirmières en nombre suffisant? Bien peu, je le crains bien. Les enquêtes faites par l'OMS le prouvent, et pour parer au plus pressé, ce sont des écoles de ces auxiliaires sanitaires, quel que soit leur nom, ici ou ailleurs, que l'on s'efforce de créer, pour parer aux besoins les plus essentiels des services de santé jusqu'au moment où des infirmières qualifiées pourront prendre la relève en nombre suffisant.

Il est un autre domaine où nos activités se rejoignent, celui de l'éducation sanitaire des populations, où les Sociétés de Croix-Rouge, avec les moyens admirables qu'elles savent employer, sont à même de réaliser une oeuvre considérable dans tous les groupes d'âge et en particulier auprès des jeunes. Ce sont eux, les jeunes, que nous cherchons également à atteindre, puisque les habitudes et attitudes acquises à un âge encore tendre durent toute la vie. Il ne fait pas de doute que tant dans le domaine de la santé physique que dans celui de la santé mentale, il y a une immense tâche d'éducation à accomplir auprès des jeunes de tous les pays.

Enfin, vous savez que l'OMS dispose d'un service d'achat de fournitures médicales à la disposition de ses pays membres. Or, en cas de catastrophe, c'est à la Croix-Rouge que l'on s'adresse instinctivement pour en obtenir des secours. C'est là que l'OMS à son tour entre en jeu, car un échange constant d'informations s'institue entre nos services de fournitures médicales et la Croix-Rouge en ce qui concerne l'achat et l'expédition du matériel de secours que les pays demandent - médicaments, plasma, vaccins, équipement sanitaire, fournitures de toutes sortes.

Voilà en quelques mots les trois sujets les plus actuels de consultation et d'entraide entre votre Organisation et la nôtre. Il en est bien d'autres, mais ces trois exemples suffiront, je l'espère, à illustrer la collaboration étroite et cordiale dont je suis venu porter le témoignage.

Pour terminer, je forme, au nom de l'Organisation mondiale de la Santé les vœux les plus sincères pour que votre Conférence soit une complète réussite.

Merci, M. le Président.

XXe CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE

COMMISSION SANTE, TRAVAIL SOCIAL, JEUNESSE

Vienne, 4, 5, 6 et 7 octobre 1965

EXPOSE DU DR. SICAULT

(UNICEF)

---

Les rapports entre le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, la Croix-Rouge internationale, ainsi qu'avec les Sociétés Nationales de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge, ont été des plus étroits au cours des dix-neuf années de l'existence de l'UNICEF.

Une liaison permanente existe à New York entre le siège du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance où elle est assurée par la représentante de la Ligue des Sociétés de Croix-Rouge auprès de l'organisation des Nations Unies, Mme Sheppard, et à Paris entre l'Office européen, le CICR et la Ligue.

Par ailleurs, et sur le terrain une coopération active s'est manifestée à de nombreuses occasions, à la suite des désastres naturels ou des calamités qui s'abattaient dans le monde.

Il est ainsi un long palmarès de cette action concertée dans laquelle on peut retrouver depuis la seconde guerre, les campagnes de vaccin BCG avec les Croix-Rouges des pays scandinaves, l'aide aux réfugiés de Palestine, l'aide au Congo et tout récemment à l'Algérie, en parfaite communion de vues avec les différentes organisations de Croix-Rouge.

Mais, alors qu'à sa création l'UNICEF avait été conçu comme une organisation destinée à apporter des secours d'urgence aux enfants victimes de la guerre, très vite l'action du Fonds a changé de caractère et actuellement c'est à des programmes à long terme que s'adressent la plupart de ses activités; le Conseil d'Administration de l'UNICEF a eu à plusieurs reprises l'occasion de discuter de son rôle en matière de secours d'urgence. Dès 1960 il a été décidé que l'UNICEF n'apporterait d'aide immédiate aux sinistrés que dans les cas exceptionnels où il serait seul en mesure de le faire,

mais que pour éviter les doubles emplois le Fonds ne devrait apporter son assistance que lorsque les autres aides extérieures qui auraient joué pendant la phase d'urgence approcheraient de leur fin. En d'autres termes, sans changer en aucune manière le caractère humanitaire de notre action, le Conseil d'Administration de l'UNICEF donne sa préférence à la restauration des services de base destinés aux mères et aux enfants dans une deuxième phase qui fait suite immédiatement à l'action de secours d'urgence des organisations de la Croix-Rouge et des aides de toute origine. C'est ainsi que l'UNICEF a apporté son concours à des programmes ayant pour objet de remettre en état des services qui avaient été détruits par des tremblements de terre (Skopje), ou par la guerre (Algérie) ou à la réadaptation des paralysés (Maroc).

Mais c'est avec un immense intérêt que l'UNICEF a accueilli la décision de la Croix-Rouge de participer aux campagnes mondiales contre la faim, la maladie et l'ignorance, à la décennie du Développement organisé par les Nations Unies, et d'entreprendre une action commune, dans les pays sous développés, dans le domaine de l'éducation sanitaire et nutritionnelle, de la formation du personnel des services de protection de l'enfance et plus largement du personnel médico-social. Dans tous ces domaines la Croix-Rouge apportait une longue expérience, des volontés actives, des réalisations.

Et de fait, les besoins des pays qui en cours de développement sont si considérables que les efforts entrepris par les gouvernements, pour importants qu'ils soient, ne sauraient suffire à améliorer considérablement la situation sans une aide extérieure aussi puissante que possible. Sur le seul plan des activités de l'UNICEF, il est dans le monde des centaines de millions d'enfants qui souffrent de la maladie, de l'ignorance et de la faim. En liaison étroite avec les institutions spécialisées des Nations Unies (O.M.S., F.A.O. et UNESCO) l'UNICEF apporte aux pays une assistance dans divers domaines en vue de protéger l'enfance et de préparer les jeunes générations à leur rôle dans la société de demain. Elle agit plus spécialement dans le domaine de la protection maternelle et infantile non seulement par l'organisation de consultations prénatales, de consultations de nourrissons ou de services d'hospitalisation d'enfants, mais bien davantage encore en s'efforçant d'éduquer les mères et les jeunes filles. Pour cela il est nécessaire de disposer d'un très nombreux personnel capable de faire pénétrer jusqu'à l'échelon du village les notions simples d'hygiène de médecine préventive d'alimentation et de nutrition. C'est dans cette formation du personnel para-médical et du personnel médico-social en général que les Sociétés de Croix-Rouge qui ont joué dans le passé un rôle considérable peuvent en liaison étroite avec les organisations des Nations Unies étendre leur rôle dans l'avenir, car il s'agit de former et d'informer à tous les niveaux un personnel qui doit être adapté aux conditions propres du pays.

C'est avec le même intérêt que l'UNICEF a accueilli les directives données à la Croix-Rouge de la jeunesse dans les différents pays. Leur rôle sera considérable non seulement dans les pays développés où l'enseignement de la solidarité internationale qui doit jouer entre les différents jeunes du monde est peut-être l'une des urgences de l'heure, mais aussi dans les pays en voie de développement où une action directe sur le terrain peut s'ajouter à cette action sur l'esprit et les coeurs. Qu'il s'agisse des services volontaires organisés à l'école, dans les mouvements de jeunes, qu'il s'agisse de services consentis en faveur de la collectivité, il est toute une série de domaines où cette action peut s'inscrire effectivement : par exemple l'éducation sanitaire et l'éducation nutritionnelle. Ce volontariat des jeunes auquel la Croix-Rouge a donné l'une de ses plus belles expressions peut être le moteur d'une évolution de la communauté toute entière. Dans tous ces pays jeunes gens et jeunes filles peuvent donner à leurs programmes une forme originale fondée sur les conditions propres du pays, on peut citer ces campagnes d'assainissement dans les villes auxquelles les jeunes peuvent collaborer ou encore ces travaux simples qu'il faut effectuer pour mettre en état un jardin scolaire, ou participer à la lutte contre les insectes porteurs de maladie....

Certes le danger de la guerre ne doit pas être sous-estimé mais le rôle le plus utile que pourront jouer les Croix-Rouges de la Jeunesse dans les pays en cours de développement sera moins de préparer les jeunes gens et les jeunes filles au secourisme que de les mettre immédiatement au service des populations en les faisant participer activement à toutes les mesures prises pour améliorer les conditions difficiles de vie qui existent dans le tiers-monde. En cet immense domaine la compétition n'est pas à craindre, elle doit être encouragée. Les besoins sont si grands que l'aide de tous est indispensable. Les liaisons et les coordinations avec les programmes d'aide bilatérale, multilatérale internationales ne peuvent que rendre plus fructueuse l'action entreprise. C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir vous dire au nom de mon organisation que nous sommes prêts à accentuer encore, sous toutes ses formes notre collaboration avec la Croix-Rouge dans les programmes gouvernementaux auxquels nous participons.

-----

Le 29 septembre 1965

P.4616/yc